



COMMUNE DE SAXON

TAXES ET EMOLUMENTS

Annnonce d'arrivée comprenant déjà la taxe de départ	0.00
Préavis des demandes d'autorisation de séjour pour 1ère entrée en Suisse (non-membre)	0.00
Visa d'une déclaration de garantie (non-membre)	0.00
Prolongation permis	0.00
Changement permis B en C	0.00
Voirie : personne majeure (gratuit pour les enfants)	6,00/mois/pers.
Taxe personnelle	2,00/mois/pers.
Attestation de domicile ou de résidence	10.00
Attestation de domicile pour permis de conduire	0.00
Attestation de domicile pour résidence temporaire dans une autre commune	0.00
Attestation de vie	0.00
Attestation confirmant jouissance des droits civiques et civils	
Authentification de signature	0.00
Renseignements payants, au guichet (par recherche)	0.00
Renseignements payants, par écrit	5.00
Liste des électeurs aux partis politiques lors d'élections fédérales, cantonales ou communales uniquement	20.00 (pour étiquettes)
Photocopies	0.20
Liste des contemporaines et contemporains	0.00
Frais de chancellerie pour diverses notifications (refoulement, expulsions, interdictions d'entrée, mise en garde avec menace d'expulsion, etc...).	0.00
Certificat de Bonnes Mœurs	10.00
Attestation de zone (Fr. 20.00 pour une parcelle et ensuite Fr. 5.00 par parcelle supplémentaire)	20.00
Attestation d'assujettissement fiscal	10.00
Attestation d'indépendant	10.00
Attestations diverses	10.00
Acquits - division	0.00

Homologué par le Conseil communal en séances du 29 septembre 2003 et du 27 juin 2007

LA COMMUNE DE SAXON

Le Président :

Le Secrétaire :

Léo Farquet

Daniel Felley